FICHE REPÈRES DU RSU 2023

SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

> 37 agents recensés dans ces collectivités dont 19 fonctionnaires, 14 contractuels permanents et 4 contractuels non permanents

Nb moyen par

Effectifs

51% des agents sont fonctionnaires



Effectif Nb de coll Minimum Maximum moyen concernées 19 19 19 1 14 14 14 1 4 4 4 1

- Précisions emplois non permanents
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 8,1 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

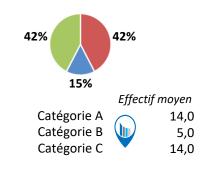
- Caractéristiques des agents permanents

> 33% d'agents relevant de la filière technique

21,43 % des contractuels permanents en CDI

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	52,6%	85,7%	66,7%	22,0
Technique	47,4%	14,3%	33,3%	11,0
Total	100%	100%	100%	33

 42% d'agents relevant de la catégorie C



 Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 64%

Hommes

■ Femmes

Fonctionnaires	37%	63%
Contractuels	36%	64%
Ensemble	36%	64%

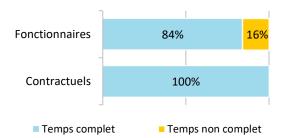
 Le cadre d'emplois des attachés rassemble 33% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	33%
Adjoints techniques	21%
Adjoints administratifs	18%
Rédacteurs	15%
Ingénieurs	9%

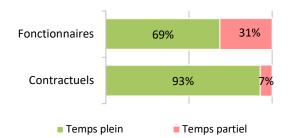
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 84% des fonctionnaires à temps complet contre 100% des contractuels



 31% des fonctionnaires à temps partiel contre 7% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	
Technique	22%	
Administrative	10%	

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,0%	des hommes à temps partiel
33,3%	des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

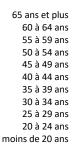
Pyramide des âges

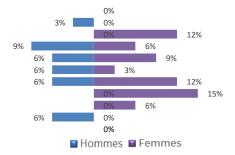
En moyenne, les agents ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,92	
Contractuels	38,21	
permanents	50,21	
Ensemble des	42,65	
permanents	42,05	
Âge moyen*		
des agents non permanent		
Contractuels non	48,75	
permanents	40,73	



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent





^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 36,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 18,3 fonctionnaires
- > 11,7 contractuels permanents
- > 6,7 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



- Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité

Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 17,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
17,9%	16,7%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023	
30 agents	33 agents	

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires • -5,0%		
Contractuels	7	40,0%
Ensemble	71	10,0%

 Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	50%
Mise en disponibilité sur demande	25%
Mutation (changement de collectivité)	25%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	57%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	43%
,	
* Variation des effectifs :	

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

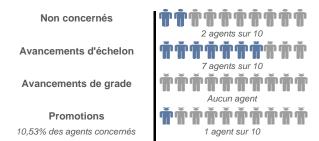
Évolution professionnelle

Concours et examens professionnels

Aucun agent permanent présent au 31/12 n'a été titularisé dans l'année

Aucune rupture conventionnelle actée en 2023

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10



- Sanctions disciplinaires

% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Fiche "Repères" du RSU 3/7

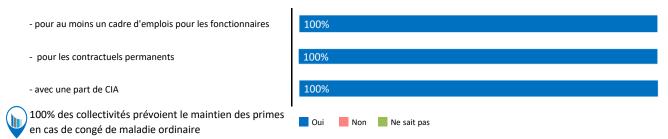
Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 9,52 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyenBudget de
fonctionnement18 984 402 €Charges de
personnel1 807 207 €Soit 9,52 % des
dépenses de
fonctionnement

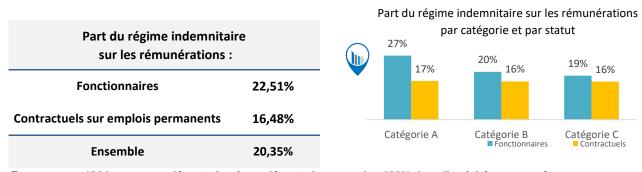
Mise en place du RIFSEEP



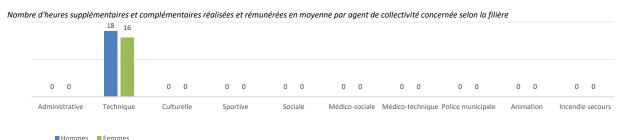
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des pagents permanents est de 20,35 %



En moyenne, 186 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 21,3 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 10,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,83%	2,78%	4,53%	9,73%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,83%	2,78%	4,53%	9,73%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	5,83%	5,99%	5,89%	9,73%
et autre)		-		

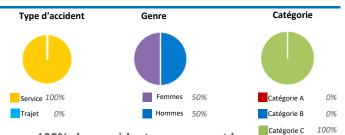
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 29,73 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 6,06060606060606 accidents du travail pour 37 agents en position d'activité au 31
- > En moyenne, 174 jours d'absence consécutifs par accident du travail



100% des accidents concernent la filière technique

Handicap

% des collectivités ont au moins un agent BOETH

	Taux de BOETH:	0,0%	
Genre	Statut	Catégorie	
		Catégorie A	
Femmes	Fonctionnaires	Catégorie B	
Hommes	Contractuels perm.	Catégorie C	

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

0 €

Prévention et risques professionnels

9 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 2 106 €

Nombre moyen de formations : 7

Oui Non Ne sait pas En cours Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

100%

Existence d'un plan de prévention des RPS

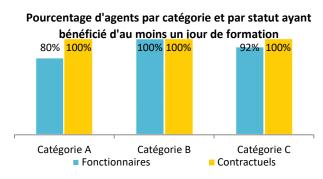
100%

Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 94% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

100% des femmes et 83% des hommes

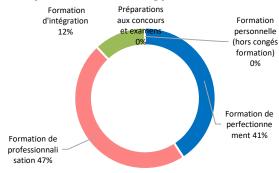


Le budget médian consacré à la formation est de 40 690 €

Répartition des dépenses de formation

Autres organismes	74%
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	26%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :

> 3,8 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	59%
Autres organismes	41%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 100% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

100%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyanc	e
Montant moyen			
annuel par	265 €	143 €	
bénéficiaire			
En co	ours 0	ui Non N	Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

00%

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

100%

Relations sociales

100% des collectivités concernées par des grèves

100%

12 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moyen de réunions des instances

Hombre moyen de reamons des mistances		
Comité technique	CAP	ССР
0	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

1009

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

◆ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité. paternité adoption, autres raisons*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2024 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 7/7

^{*} Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.